

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'un délaissé de voirie situé Impasse Jean Bouin est consultable du jeudi 18 Juillet au vendredi 2 Août 2019 inclus, à la Mairie de Roche la Molière.

Par arrêté municipal numéro 2019-165, en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2019, Monsieur Eric BERLIVET, Maire de Roche la Molière, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'espace constitué d'un délaissé de voirie – Impasse Jean Bouin- entre les sections BL 1 – BL 227- BL 226 - BL 213 d'une part et BM 331 d'autre part, d'une contenance totale de 802 M2, mais dont seulement 364 M2 seront cédés.

Monsieur BRUNETON Denis a été désigné en qualité de Commissaire - Enquêteur.

L'enquête sera ouverte du 18 Juillet au 2 Août 2019 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé au service urbanisme. Elles pourront être également adressées par écrit à Monsieur le Commissaire- Enquêteur – mairie de Roche la Molière – 2 rue Gambetta – 42 230 Roche la Molière.

Le rapport et les conclusions du Commissaire – Enquêteur pourront être consultés en mairie à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

Fait à Roche la Molière, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Le Maire

Eric BERLIVET

